

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 19 mars 2010

Présents :

Tous les membres, sauf excusés : Dominique OLIVIER
 Bernard HANRARD
 Bernard USANNAZ

Secrétaire de séance : Guy PELLICIER

- 1 - URBANISME

➤ Déclaration Préalable : Didier VILLAUME

 ? Avis défavorable du conseil, car le revêtement extérieur n'est pas dans l'esprit des chalets d'alpage.

➤ Permis de construire : Jean Claude CHENU

 ? Avis favorable du conseil, sous réserve de vérification au niveau des places de parking.

- 2 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2009 dressés par le Percepteur.

- 3 - DELIBERATION

➤ Contrat de travail Daniel VALLET :

Madame La Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique de 2^e classe pour effectuer des travaux sur les bâtiments, la voirie, le réseau d'eau...

Après délibération, le conseil municipal :

- décide donc de créer un poste un adjoint technique de 2^e classe, pour une durée de 7 mois, soit du 03 mai au 30 novembre 2010,
- la personne embauchée sera rémunérée sur la base hebdomadaire de 35 heures et son traitement sera basé sur l'indice correspondant au poste créé,
- autorise Madame La Maire à signer le contrat devant intervenir avec l'intéressé.

➤ Contrat de remplacement de la secrétaire (congé maternité) :

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire sera en congé maternité à compter du 17 avril 2010, et qu'il convient de trouver une remplaçante.

Madame La Maire propose un recrutement avec une période de mise à l'essai de un mois.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de recruter une secrétaire pour le poste suivant :
- Adjoint administratif à raison de 28 heures par semaine avec une période d'essai de un mois.
- autorise Madame Le Maire à signer l'arrêté devant intervenir avec l'intéressée.

➤ Vente d'enveloppes timbrées avec logo de « Valezan » - nouveau tarif :

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune a fait rééditer des enveloppes et que le prix de déréalisation des enveloppes a augmenté. Il convient que le conseil délibère afin de fixer le nouveau prix de ventes des enveloppes pré timbrées, vendues en Mairie.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif suivant : 0.80 € l'unité (qui est le tarif en vigueur pour ce type d'enveloppe à la poste d'Aime)

-4 - DIVERS

➤ Lettre de M & Mme CHANUDET :

Suite à la demande de M & Mme CHANUDET concernant la demande d'acquisition de la parcelle D351 qui jouxte leur propriété, le Conseil Municipal a donné un avis défavorable.

La commune souhaite conserver ce terrain du fait qu'il est accolé à la zone réservée N° 14.

- **FACIM :**
Suite à la demande de Mme GOTTELAND Sylvie concernant la visite de l'église de Valezan, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser les visites les mercredis après-midi pour les mois de juillet et août 2010. Les clés pourront être retirées en Mairie.

- **Biens sans maître :**
Les biens de Monsieur VILLIEN Samuel, décédé depuis plus de 30 ans, sont devenus « Biens sans maître ». Monsieur Guy PELLICIER a adressé une demande afin de les acquérir.
La commune va prendre un arrêté afin d'entamer des recherches d'héritiers.

- **SCI Dame de Savoie :**
L'affaire concernée poursuit son cours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Madame La Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
Guy PELLICIER.